

La Confédération en ligne directe avec les villes

Pendant plus de cent cinquante ans, la Confédération n'aura parlé officiellement qu'aux cantons, ces États qui la forment et lui cèdent au fil des amendements constitutionnels des fractions de leur souveraineté primordiale. Désormais, la Berne fédérale sait comment s'adresser aussi aux communes et aux villes pour les problèmes qui les concernent directement.

La semaine dernière en effet, le Conseil fédéral a édicté, à l'attention de son administration, des «Lignes directrices concernant la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes». Ce texte en onze points constitue une première concrétisation de l'article 50, relatif aux communes, inscrit dans la nouvelle Constitution fédérale.

En clair, les offices fédéraux ne pourront plus élaborer de projets de loi ni même d'ordonnance sans prendre en considération, si elles sont concernées, les villes et les plus petites communes ainsi que les agglomérations et, pour faire bon poids fédéraliste, les régions de montagne.

Le processus de collaboration officialisée entre les trois niveaux de collectivités en est certes à ses timides débuts. Mais on évitera ainsi de répéter par exemple l'erreur commise il y a une quinzaine d'années, quand les normes fixées dans la première Ordonnance de protection contre le bruit condamnaient l'habitation le long des principales voies de circulation en zone urbaine. Et l'on pourra ainsi officiellement se mettre ensemble pour

résoudre des problèmes communs, comme cela a été fait à l'initiative de Ruth Dreifuss pour la lutte contre la drogue, spécialement contre les scènes ouvertes (Platzspitz à l'époque).

Tout cela paraît le bon sens même. Et pourtant, les cantons auront continuellement ferraillé: contre toute forme d'«immédiateté fédérale» pour les villes, jugée anachronique et malséante; contre l'introduction d'un article constitutionnel mentionnant les villes, communes et «agglomérations urbaines»; contre la prise au sérieux et l'application dudit article, après son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Mais toute cette résistance est demeurée sans effet autre que retardateur. C'est que le mouvement de collaboration verticale est bel et bien lancé, enfin. Depuis plus de cinq ans se réunit la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), formellement constituée en février 2001; la Confédération, les cantons et les villes ont pris l'habitude de s'y rencontrer pour jeter les bases de ce qui devient la politique fédérale des agglomérations. Un premier dossier prometteur est paru à ce sujet.

Certes, les récentes Lignes directrices précisent que «l'article 50 Cst. ne saurait constituer, à lui seul, une base juridique suffisante pour l'octroi de subventions». Certes, ces Lignes ne modifient en rien l'architecture de l'édifice fédératif. Mais elles encouragent ses trois niveaux de collectivités à collaborer et donc à instaurer entre eux de nouveaux rapports. Tel est le signe d'un fédéralisme disposé à se renouveler. YJ

Sommaire

Droit d'asile: Les gesticulations de l'UDC (p. 2)

Coûts de la santé: Privilégier les solutions simples (p. 3)

Endettement: Prodi sur l'accélérateur et Villiger sur le frein (p. 4)

Canton de Genève: La pierre et la femme adultère (p. 5)

Canton de Vaud: Malaise à l'Université (p. 6)

Note de lecture: Les *Souvenances* de Robert Ireland (p. 7)

Les gesticulations de l'UDC

L'initiative de l'UDC découle d'une stratégie électorale qui profite de l'inquiétude d'une partie de la population sans se soucier véritablement de résoudre les problèmes.

Avec son initiative «contre les abus dans le droit d'asile», l'UDC commet un faux dans le titre. Même celles et ceux qui croient que les requérants présentent un danger pour la Suisse devraient déposer un non dans l'urne. Car dans leur perspective, le texte proposé est tout à la fois inefficace et contre-productif.

En effet, la clause de l'Etat tiers qui prévoit le renvoi des requérants ayant transité par un Etat sûr est impraticable. Même si cette clause concerne la quasi totalité des requérants, la Suisse ne peut exiger de ces Etats qu'ils acceptent d'accueillir les personnes que nous refoulerions. Donc un coup d'épée dans l'eau.

L'initiative propose par ailleurs de dissuader les requérants en péjorant les conditions financières de leur séjour en Suisse. Les prestations d'assistance seront dorénavant réglées de manière uniforme et en nature. Et les requérants déboutés et

provisoirement accueillis mais ayant gravement violé l'obligation de collaborer se verront interdits de travail. Alors que l'UDC pense ainsi réduire les coûts de l'asile, son initiative engendrerait en fait des dépenses supplémentaires. L'uniformisation des prestations provoquerait la disparition d'un réseau complexe d'acteurs dans les cantons et les communes au profit d'une organisation centrale probablement beaucoup plus coûteuse. Quant à l'interdiction de travailler, elle contribuerait directement à l'augmentation de l'aide sociale.

Le profit électoral

L'UDC, on le sait, n'est pas intéressée à la résolution des problèmes. Elle vit des problèmes en tirant un profit électoral du mécontentement d'une partie de la population. L'initiative soumise à la votation le 24 novembre prochain en est une claire illustration. Lancée quelques mois avant

les élections fédérales de 1999, elle avait pour seul but de capitaliser l'inquiétude liée à l'asile.

Mais cette démonstration de la vacuité de l'initiative n'aura guère d'impact sur l'attitude de cette partie inquiète de l'opinion, qui se nourrit plus de fantasmes et de slogans que de faits. La révision en cours de la législation sur l'asile n'est guère plus convaincante; les multiples modifications apportées depuis un quart de siècle, en général dans le sens d'un durcissement, ont montré que le droit d'asile n'est plus en mesure de répondre au phénomène migratoire actuel.

La seule réponse substantielle viendra d'une politique migratoire fondée sur la réalité du marché suisse du travail et d'une coopération étroite avec l'Union européenne. Mais là aussi l'UDC, figée dans un isolationnisme borné, se montre incapable de proposer des solutions efficaces. jd

Caisses maladie

Et les mutuelles ?

Autrefois, les caisses maladie étaient des mutuelles. Les membres se réunissaient en assemblées générales pour prendre les décisions concernant les activités passées et futures de la société. Certaines avaient même prévu une amende d'un ou deux francs pour les absences sans excuse. Maintenant les adhérents aux caisses maladie sont devenus des clients. Le réflexe des Fran-

çais face à la médecine, généralisable aussi aux comportements des Suisses, «je cotise, j'y ai droit» en est le signe comme le relevait dans *Le Monde* le professeur de thérapeutique Jean-François Bergmann.

Existe-t-il encore des vraies mutuelles dans notre pays? Peut-être. Pour s'en persuader il convient d'étudier attentivement les longues listes des primes de l'assurance maladie

publiées, par exemple, dans *Le Temps* et le *TagesAnzeiger*.

On y découvre en Valais, par exemple, la Caisse maladie de Troistorrents, celle du Val d'Entremont à Orsières, la *KK* (Caisse maladie) de Gondo-Zwischenbergen, celle de Zenneggen ou le *Progrès* du Locle, dans le canton de Neuchâtel. Mais sont-elles encore des mutuelles classiques organisées selon une vraie réciprocité?

Sont-elles condamnées à disparaître au profit d'une unification qui ne laisserait plus de place aux initiatives locales de taille plus réduite?

A lire la liste de leurs primes on constate qu'elles sont généralement homogènes et qu'elles ne sont pas forcément élevées. Cela fait revivre le souvenir du temps où une vallée s'offrait les services d'un médecin pour sa population. cfp

Privilégier les solutions simples

L'annonce de l'augmentation des primes de l'assurance maladie pour l'an prochain a relancé le débat des coûts de la santé. Après le départ de Ruth Dreifuss, qui portera le chapeau? Si la recherche d'un bouc émissaire peut temporairement soulager les mécontents, elle ne donne pas de réponse satisfaisante à la hausse constante des coûts de la santé.

Cette tendance lourde résulte à la fois des progrès techniques de la médecine qui met sur le marché des thérapies sophistiquées et onéreuses et du vieillissement de la population. Mais nous savons aussi que le système de santé recèle des possibilités importantes d'économies. Du côté des prestataires de soins, le suréquipement - une densité d'appareils qui suffirait pour une population de 50 millions d'habitants -, un trop grand nombre d'actes inutiles et le prix surfait de nombreux médicaments; du côté des patients, une surconsommation de prestations

qui servent plus à calmer l'angoisse qu'à guérir: voilà les causes principales d'un renchérissement qu'il serait possible de combattre.

Mais les interventions se révèlent délicates car le système de santé est une mécanique complexe qu'on ne peut régler à coups de marteau, tant les interactions entre les multiples acteurs de ce système sont nombreuses, tout comme les possibilités d'échapper à une régulation autoritaire. Le Parlement, qui s'apprête à abolir l'obligation faite aux caisses de contracter avec tous les prestataires reconnus, tombe précisément dans ce travers. Et il oublie de considérer des solutions simples et pourtant prometteuses d'économies, tel le système du médecin de famille. Cette solution reste encore marginale puisque seuls 5% des assurés l'ont jusqu'à présent choisie. Or une évaluation du réseau de médecins de famille de la ville de Zurich, opérationnel depuis 1997, montre que les économies réalisées se montent à 27%. A noter qu'aucune

des grandes caisses maladie ne s'est associée à cette expérience. Ces résultats sont d'autant plus impressionnants que la comparaison porte sur des populations en tous points semblables sur le plan de l'âge et du sexe. Les économies réalisées s'expliquent principalement par une gestion plus efficace des dossiers. Le médecin de famille accompagne le patient tout au long de son traitement, évitant ainsi la multiplication d'actes inutiles et communiquant les informations pertinentes à ses collègues spécialistes impliqués. Par ailleurs ce système garantit un niveau élevé de qualité dans la mesure où les membres du réseau se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et leurs connaissances. Et le patient dispose d'un large choix puisque le réseau comprend 180 généralistes et internistes. Alors pourquoi le Parlement, qui se prétend soucieux de contenir les coûts de la santé, n'impose-t-il pas ce modèle sur tout le territoire? jd

Recherche scientifique

Fragilité et Nobel

«Les trop belles expériences de physique du docteur Hendrick Schön» titrait *Le Monde* du 8 octobre. Une fraude scientifique majeure dans le domaine chaud de la supraconductivité moléculaire, un jeune génie déchu, des dizaines de millions de dollars dépensés en vain à travers le monde pour reproduire des résultats révolutionnaires mais entièrement inventés. L'inconduite était certes individuelle, - les collègues de Hendrick Schön ont été lavés de tout soupçon; mais l'article faisait référence à Bertram Batlogg, mentor, superviseur et porte-parole enthousiaste de ce dernier qui avait été nommé récemment professeur à l'ETH de Zurich. La recherche de pointe ainsi que les universités de la *champion league* deviennent-elles victimes du *star*

system? La Suisse parvient - et c'est vital - à attirer les meilleurs chercheurs par un savant mélange de bonnes conditions de travail, de *Matterhorn* et d'écoles privées anglophones, alors qu'elle a probablement perdu, au cours des années narrantes, sa compétitivité sur les salaires seuls.

Je m'apprêtais donc à m'inquiéter pour l'ETH Zurich quand tombe la nouvelle du prix Nobel de chimie 2002 décerné à Kurt Wüetrich. Le tableau bascule, nous sommes les meilleurs. Ce prix est décerné non pas à une gloire historique mais à un chercheur en pleine activité, qui a fait mûrir une technologie cruciale pour l'ère «post-génomique» de la biologie, celle où il s'agit de déterminer la fonction des protéines en se fondant en

particulier sur leur structure tridimensionnelle. Ce prix est de bon augure pour la recherche de pointe en Suisse.

Mais comment attirer, durablement, ces nobélisables (beaucoup plus nombreux que les élus, car une part d'«aléatoire» intervient toujours lors de l'attribution du Nobel). Derrière celui de Kurt Wüetrich, on peut, sans lui en enlever le mérite, voir le fruit d'un investissement considérable, sur plus de vingt ans, en surfaces et béton, en assistants et en équipement de l'ETH Zurich. Dans le domaine de la biologie structurale, le prix du billet de loterie pour le prix Nobel à venir se situe à 150 millions de francs, prix de construction du synchrotron à l'Institut Paul Scherrer. Sans garantie de remporter le lot, bien sûr.

Mais l'investissement financier ne suffit pas. L'Inde par exemple a vu sa productivité scientifique baisser notablement par rapport à ces principaux concurrents (Chine, Corée), alors qu'elle a doublé en termes réels les ressources financières à disposition des universités. La créativité éclôt lorsque la masse critique d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants, de disciplines, de questionnements est atteinte, lorsque le réseau de collaboration (et de concurrence) est construit, lorsque foisonnent les possibilités de développement aux interfaces des disciplines traditionnelles par le contact quotidien et l'émulation féroce. Ce n'est pas étonnant que les quatre derniers prix Nobel suisses travaillent dans l'espace de trois stations de tram. ge

Prodi sur l'accélérateur et Villiger sur le frein

Coincidence parfaite de propos contradictoires. Alors que Kaspar Villiger annonce de sévères coupes budgétaires pour respecter le frein à l'endettement, Romano Prodi donne sa bénédiction aux pays qui ne tiennent pas le Pacte de stabilité européen.

«Le Pacte de stabilité est un instrument stupide comme toutes les décisions qui sont rigides» a déclaré Romano Prodi, président de la Commission de Bruxelles pour justifier les déficits budgétaires de la France et de l'Allemagne. Les deux pays piliers de l'Europe ne parviendront pas à limiter leurs déficits publics à 3% du PIB, objectif imposé par le Pacte de stabilité qui lie les membres de l'Euro. Une maîtrise des dépenses publiques de douze Etats membres n'est certes pas une exigence stupide pour piloter le niveau de leur monnaie commune. Mais Prodi voudrait que l'instrument soit plus souple et puisse tenir compte des fluctuations conjoncturelles. Le mauvais climat économique devrait autoriser des entorses à la règle.

Plus souple, le frein aux dépenses voté il y a dix mois par le peuple suisse, dit vouloir respecter les exigences de la conjoncture. La Confédération doit at-

teindre l'objectif de l'équilibre budgétaire sur le long terme. Lorsque la croissance est supérieure à la moyenne, le niveau des dépenses doit être inférieur aux recettes et l'Etat doit créer des réserves. A l'inverse, les déficits sont autorisés dans les années difficiles à condition qu'ils soient comblés par des excédents dans les années favorables.

Ces principes, en apparence d'une grande sagesse keynésienne, doivent s'appliquer pour la première fois au budget 2003. Et c'est déjà l'impasse. En août, Kaspar Villiger présentait un budget équilibré. Deux mois plus tard, le projet ne tient plus la route. Le ralentissement économique, plus marqué que prévu, entraînera une baisse des recettes fiscales estimée à un milliard de francs et générera un déficit équivalent. En application du mécanisme du frein à l'endettement, les déficits sont possibles mais pour un montant de 320 millions seulement. Kaspar Villiger doit

donc tailler dans le vif.

Nous en sommes là. Alors que l'on ne parle que de ralentissement économique et de progression du chômage, l'Etat central doit apporter sa pierre au ralentissement conjoncturel en diminuant ses dépenses. Le bel instrument souple et raisonnable du frein aux dépenses vendu l'an passé au peuple suisse se révèle d'une rigidité qui n'échapperait pas aux critiques de Romano Prodi. Le Parlement qui doit voter le budget en décembre prochain se trouve confronté à un pénible dilemme: violer un texte constitutionnel adopté massivement à 85% ou freiner encore une conjoncture anémique.

Le budget est le lieu de tous les arbitrages, un acte politique par excellence. La volonté de le gérer par des automatismes financiers est partout un échec. Le frein aux dépenses n'est en définitive qu'une vaine et lâche tentative des politiques de fuir leurs responsabilités. *at*

Entreprise

Le café à tout prix

Starbucks Coffee Company s'installe à Lausanne. La filiale du groupe américain emploiera 22 personnes et sera responsable de l'achat du café pour tous ses points de vente: 5000 dans le monde. L'annonce a suscité l'enthousiasme des responsables économiques du canton de Vaud. Le secteur alimentaire en plein essor aura tout à gagner de la présence de cette société. Annoncée sans battage publicitaire, rien à voir avec la campagne menée par la *FNAC*, l'arrivée de *Starbucks* s'est faite en catimini. La discrétion était de mise. C'est vrai qu'il ne s'agissait pas de lancer un su-

per-marché du livre et du multimédia, mais de renforcer les synergies entre les différentes activités de l'entreprise en Europe.

Cependant, au même titre que d'autres marques mondialisées, le géant du café impose aux Etats-Unis des conditions de travail aux antipodes de l'image familiale dont il abreuve ses clients. Exclues de ses usines et ses magasins, les syndicats font de la figuration. Certes, la Suisse et Lausanne offrent d'autres garanties aux travailleurs et il est fort probable que leur situation sera meilleure que celle de leurs collègues d'outre-atlantique. *md*

La pierre et la femme adultère

Voltaire a été convoqué par la défense de Hani Ramadan, au nom du droit de dire cela même que l'on combat. Or la question n'est pas celle du droit d'expression, que personne ne remet en cause, mais celui du contenu acceptable ou non de ce qui a été dit, notamment la justification au nom de la justice divine de la lapidation de la femme adultère. Combattre de telles infamies («Ecrasez l'infâme») a été l'engagement total de Voltaire, le premier à organiser des campagnes d'opinion pour sauver Calas, pour dénoncer la condamnation du chevalier de la Barre à qui l'on arracha la langue avant de le mettre à mort pour blasphème. Voltaire n'a cessé de souligner l'absurdité d'une interprétation littérale de livres décrétés saints et de la

parole révélée; il ne méritait pas d'être cité comme témoin de Hani Ramadan.

Ne pas accepter l'inacceptable

La condamnation à la lapidation d'une femme prétendument adultère suscite et a déjà suscité des réactions mondiales dont les autorités du Nigeria ont dû tenir compte. Le refus de la *charia* se heurte ici à une opposition qui n'est pas le fait du docteur en théologie ou d'organisations habilitées professionnellement pour défendre les droits de l'homme, c'est une protestation de fond, spontanée, sans frontière, qui unit hommes et femmes. Choisir, comme l'a fait Hani Ramadan, le forum du *Monde*, qui est lu par les élites de la francophonie, c'était tenter, en utilisant le prestige international de Genève, de mener une contre-offensive

sur le point vulnérable du fondamentalisme. Mais affirmer que c'est la justice divine qui dirige le bras de la justice pénale ne peut être reçu par l'opinion mondiale; le sectarisme se heurte à la libre ingérence d'hommes et de femmes, non politisés, de toute croyance, qui simplement n'acceptent pas l'inacceptable et qui expriment sans argumentation philosophique ce refus.

Hani Ramadan, peut-il, sans contradiction, défendre publiquement une interprétation de l'islam radicalement fondamentaliste, avec des conséquences sur le rôle de la femme et la forme de la justice, et participer à l'école genevoise et aux valeurs dont elle se réclame, la laïcité notamment? Il est légitime que le Conseil d'Etat ait souhaité que la question soit publiquement débattue et qu'une enquête prépare sa décision définitive. *ag*

La Suisse et les musulmans

Les Ramadan et les Yakin

Le dernier recensement fédéral de la population de l'an 2000 nous donne le chiffre de 310 000 musulmans vivant en Suisse dont 30 000 ont la nationalité helvétique. Que veulent dire ces chiffres? A peu près rien. La réponse à la rubrique religion du recensement traduit souvent une référence culturelle plutôt qu'une croyance réelle, sans même parler de la pratique!

Nous ignorons si les Suisses vivant en Iran ou en Arabie saoudite sont considérés avant tout comme des «chrétiens». Si c'est le cas, pour ceux qui se sentent totalement athées, cette référence doit sembler bien pesante. Sans doute en va-t-il de même des «musulmans» vivant en Suisse. Dans les pays voisins, l'immigration en provenance

des pays d'islam est relativement homogène, soit pour des raisons relevant de l'histoire coloniale, en France ou en Grande-Bretagne avec l'arrivée de Maghrébins et de Pakistanais ou en conséquence de vieilles alliances politiques dont témoigne la présence des Turcs en Allemagne.

Des identités incertaines

Et pourtant, dans ces pays, l'incertitude sur l'identité se reflète aussi dans le vocabulaire. Les «Pakistanais» du Royaume-Uni sont parfois des Indiens musulmans, les «arabes» de France sont généralement des Kabyles, les «Turcs» d'Allemagne sont souvent des Kurdes et les «musulmans» de Suisse sont fréquemment de grands Bosniaques blonds que rien ne

distingue des autochtones.

Le fédéralisme suisse, les tropismes naturels de chaque région linguistique provoquent tout naturellement une immigration hétérogène et totalement éclatée, avec l'apparition d'associations établies à l'échelle du canton et n'ayant guère de représentativité nationale. Cet éparpillement est sans aucun doute un puissant facteur d'intégration en favorisant les ententes locales au détriment des grandes manœuvres nationales.

Le fédéralisme musulman

Les Bosniaques et les Turcs sont plutôt en Suisse alémaniques, les «arabes» plutôt en Suisse romande. Les associations formées dans un groupe linguistique ne débordent que

très peu sur l'autre, chacun joue sa partie de manière finalement très helvétique. Avec leur universalisme, leur ouverture sur l'extérieur et leur prétention à tout englober, les frères Ramadan sont finalement très Genevois et les frères Yakin, ces footballeurs d'origine turcs portant fièrement le maillot de l'équipe suisse sont très représentatifs d'un comportement alémanique tourné vers la *Heimat*. La catégorie «musulmans» n'a sans doute que peu de pertinence dans notre pays, pas plus d'ailleurs que les autres catégories religieuses qui se dissolvent peu à peu dans un univers de dissemblances et de regroupements fluctuants au gré de la géographie, des circonstances et de multiples aléas. *jjg*

Malaise à l'Université

La décision d'associer l'Institut Suisse de Recherches Expérimentales sur le Cancer (ISREC) à l'EPFL met en jeu l'avenir de l'Université qui mérite mieux que des vœux de circonstance.

Dans le style «big boss» des grandes sociétés privées qui, après des tractations très secrètes, annoncent fusions, participations croisées, mariage ou fiançailles, les directeurs de l'EPFL et de l'ISREC ont fait savoir qu'ils allaient regrouper leurs forces sur le site d'Ecublens. La nouvelle a intrigué, irrité, désarçonné. Intrigué, parce que les conditions de cette alliance demeurent floues. L'ISREC quitterait Epalinges pour se loger dans quels locaux, construits ou à construire, avec quel financement ? Quel sera le sort de l'Institut Ludwig qui lui est lié, etc... Il y a eu effet d'annonce, mais peu d'annonces.

Irrité, parce que la tractation a été menée dans le secret. Le rectorat lausannois, les autorités politiques vaudoises et genevoises ont appris la nouvelle dans la presse. En revanche, l'autorité fédérale, en la personne du secrétaire d'Etat Charles Kleiber était non seulement au courant mais partie prenante à la tractation. Cette mise à l'écart des partenaires a blessé et fâché. Ces sentiments de colère d'abord refoulés ont été rendus publics.

Désarçonné, car l'équilibre du projet triangulaire est remis en cause. Il prévoyait de porter et financer à trois (Vaud, Genève, EPFL) le développement de la «génomique», Vaud y consacrant pour sa part les économies réalisées par l'abandon de la chimie, de

Cette recherche à trois supposait des partenaires égaux. L'intérêt de l'EPFL pour la recherche médicale expérimentale dérègle l'accord signé et ratifié d'une encre encore fraîche.

la physique et des mathématiques, sous réserve d'une dizaine de millions réservés aux sciences humaines pour des projets liés aux sciences de la vie. Cette recherche à trois, qui va se mettre en place, supposait des partenaires égaux. L'intérêt de l'EPFL pour la recherche médicale expérimentale dérègle l'accord signé et ratifié d'une encre encore fraîche. La table est à peine mise sur le plateau à trois pieds qu'on en dérègle un des pieds: première vaisselle cassée.

Rien n'empêche, dira-t-on, la collaboration. L'ISREC peut être renforcé en travaillant à l'ombre de l'EPFL aux ressources fédérales. Son apparition sur le site dérange l'organigramme initial, mais cette nouvelle donne renforce le pôle Dorigny-Ecublens. Tout cela serait plaidable, si le statut de l'Université n'apparaissait flottant.

En renonçant à trois sections importantes de sa Faculté des sciences, l'Université a accepté un choix contraignant, celui de réinvestir dans un partenariat. Au-delà de la «génomique» en jeu, la biologie, la bio-chimie et surtout la recherche médicale, partie intégrante de la mission du CHUV, qui est un des points forts de l'identité cantonale. Or dans le non-dit de la décision de l'ISREC, on découvre la certitude que le canton aux finances non encore assainies n'est pas le bon cheval, faute de moyens, faute d'ambition,

faute de capacité de décision politique.

Il faut espérer que le Conseil d'Etat Vaudois, le temps de la mise en place étant passé prenne une position claire sur ce qu'il attend de l'Université. La question lui a été posée de manière nette et même provocante par le rectorat. De surcroît la nouvelle Constitution le contraint à définir son programme de législature. Espérons que pour l'Université il ne se limitera pas à quelques souhaits de bon aloi comme «faire au mieux avec les moyens disponibles». *ag*

Poivre et jeune UDC (Junge SVP)

La jeune UDC suisse publie *Die Idee* en allemand. L'édition qui vient de paraître s'occupe, entre autres, d'un requérant d'asile avec un gros revenu, de la nécessité de reconnaître la souveraineté de la République de Chine sur l'Ile de Taiwan, recueille de signatures pour une pétition contre les abus du droit d'asile et publie des échos à la fois plutôt critiques à l'encontre des adversaires politiques et élogieux vis-à-vis des qualités des jeunes de l'UDC. Ce numéro contient aussi une offre spéciale: un spray au poivre de qualité pour trente francs seulement. Les avantages de cette arme contre les agresseurs sont expliqués sur une page entière puisque nous vivons à une époque où les risques d'être attaqués par de malfrats sont très grands.

A noter que le quotidien bernois *Der Bund* a trouvé la même annonce adressée aux destinataires du bulletin ultra-conservateur *Bern Aktuell*.

Pour finir voilà une autre campagne commerciale s'adressant aux lecteurs de *Die Idee*: ils peuvent profiter de conditions très favorables d'assurance maladie auprès de la SWICA. Quelle belle jeunesse! *cfp*

Les Souvenances de Robert Ireland

Il m'arrive de tomber sur un livre qui dérouté par sa capacité à fasciner, toucher et frustrer. C'est au plasticien lausannois Robert Ireland que je dois aujourd'hui cette triple émotion de lecteur confus, respectueux et empathique: *Souvenances* rassemble des textes que l'artiste visuel a rédigés entre 1996 et 2002, à Paris, Zurich et ailleurs.

Robert Ireland, selon ses propres termes, travaille (avec) les images. Voilà qui paraît simple bien que, comme le disait le très vaudois Jean-Luc Godard à un cinéaste un brin exalté par le pouvoir de ses propres images, en cette matière on ne soit «pas encore sorti de l'auberge». En se dévoilant à travers un texte et quelques photographies, Ireland complique gracieusement les choses et adopte une posture, dit-il, un peu autiste, comme en attestent ces frag-

ments de texte partiellement effacés, brouillés. Censurés peut-être? Il ajoute, à la Souvenance 4: «Aucune condition n'est bonne pour écrire tant qu'elle nous lie à notre corps réel...».

C'est ce corps écrivant, s'y efforçant douloureusement, qui énerve et bouleverse à la fois. Hypochondriaque contagieux, armé du courage de la cérébralité pure (dans un contexte où l'on semble plus prompt à convoquer ses tripes), avec cette précision maladroite à restituer l'écriture se prenant elle-même pour sujet, à construire ainsi d'étonnantes images à partir de son expérience de lecteur-voyageur (dévot mais point trop de Nietzsche, de Valéry et autres arpenteurs de villes munis de leur solitude vivifiante), Ireland nous amène dans ces zones délicates entre texte et image, entre élan narratif et aporie du souvenir, entre mémoire poreuse et esthé-

tique de l'oubli. La frustration du lecteur est ici un signe de l'efficacité de l'écriture.

En confiant ses propres difficultés à se raconter - hors des aisances biographiques ou loin du plaisir un rien pervers de la description sur le mode obsessionnel - Robert Ireland livre la qualité la plus poignante de son personnage: «Je ne cherche pas à me recomposer (le joli terme *remember* en anglais qui suggère autant le remembrement que la remémoration). Il me semble justement que je bénéficie de cet état incertain, détaché de trop de passé, de trop de continuité, pour ne pas en tirer avantage au niveau de l'écrit.»

Oui Robert Ireland, frère dans la dissolution consentie de la parole, voilà une belle leçon de détachement impossible, de renoncement. Je crois qu'il s'agit bien de cela dans la souvenance: renoncer à se détacher totalement

de son «vécu», sans pour autant cesser cet effort de libération du moi. Et cet aveu, juste après la trentième et dernière souvenance: «La surdétermination de l'écriture sur l'image, dans mes activités, m'a de longue date agacée. Comme s'il y avait une perte d'innocence.» On lui donnerait le bon Proust sans confession.

Christian Pellet

Robert Ireland, *Souvenances*, éd. Razzia, Rome, 2002. Disponible auprès des éditions *art & fiction* (documentartfiction2002@yahoo.com).

Du même auteur: *Usages et usures de l'art*, éd. Razzia, 1997.

Robert Ireland sera exposé le 2 novembre 2002 de 18h00 à 22h00 à la 8^e *OneNightStand*, Gästeunterkunft back packers, Alpenquai 42, Lucerne.

Arts plastiques

La peinture au corps

Louis Soutter (1871-1942), peintre vaudois catalogué dans l'art brut, donc pas un «vrai» artiste au fond, est exposé à Bâle dans un rapprochement saisissant avec les artistes de son temps, qu'il s'agisse de Picasso, de Léger ou des expressionnistes allemands. Le second étage du Kunstmuseum lui est entièrement consacré et ses dessins, ses encres, tiennent le coup face aux grands du XX^e siècle.

Louis Soutter commence son œuvre à l'âge de 53 ans lorsqu'il est interné à l'hospice de Ballaigues où il va passer les 19 dernières années de sa vie. Cette fécondité tardive est un pied de

nez à tous ceux qui pensent que la création est d'abord affaire de jeunesse. Comme Picasso ou Turner, sa capacité d'innovation restera intacte jusqu'au bout. Comme Titien presque aveugle dans sa vieillesse, il peindra directement avec ses doigts, enduits de cirage de graisse ou d'encre.

Peu d'artistes ont tenté de décrire la barbarie des années quarante. Fautrier s'y est essayé après coup dans sa série des otages. Music, revenu de Dachau, a tenté d'incorporer son expérience des camps dans ses toiles. Mais aucun n'atteint la violence de Soutter dans des des-

sins prémonitoires de 1939 et de 1940, alors qu'isolé à Ballaigues, il ne recevait que l'écho assourdi des tumultes européens. Il faut avoir vu *Noël au crématoire* ou ses christs en croix, cet univers totalement noir, sans rémission et sans espoir. L'exposition viendra à Lausanne, mais elle sera sans doute privé de la confrontation avec les chefs-d'œuvre bâlois. Alors n'attendez pas, courez chez nos amis rhénans. *jg*

Louis Soutter et les modernes, Kunstmuseum Basel, jusqu'au 5 janvier 2003. A Lausanne au printemps 2003.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Christian Pellet
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Sociologues distingués

Par Anne Rivier

Il fut un temps où, en Suisse romande, la sociologie était assimilée à une secte, un dada de pionniers. Les esprits puristes se méfiaient de cette matière à géométrie variable. Ils y voyaient une sorte de fouillis inclassable et jargonant, une confusion des genres à laquelle ils ne reconnaissaient aucune rigueur scientifique.

Quelques-uns de mes camarades étudiants s'étaient lancés dans l'aventure avec un enthousiasme proportionnel à la défiance ambiante : leurs Grands Maîtres étaient catalogués de gauche ou « très à gauche ». La sociologie était encore un sport de combat.

Dans ma petite université, un professeur précurseur, élève de Georges Gurvitch, invitait des précurseurs plus précurseurs à venir séminer chez nous. Ces derniers acceptaient volontiers l'invitation. Georges Balandier était l'un d'eux, le seul dont je n'ai pas oublié le nom.

Pour ma part, je m'étais engagée dans la filière des études de droit. Comme elles menaient à tout je n'en attendais rien. Plus préoccupée de la marche de mes amours que de la marche du monde, j'étais à peine politisée, inconsciente ou presque des réalités sociales. Une oie blanche, une enfant gâtée, en somme.

Mai 1968 me déniaisa. Je me mis à lire, à réfléchir et à critiquer. En privé plus qu'en public au demeurant. Je n'ai pas brandi de pancartes dans les manifs, je n'ai jeté ni ma robe ni mon soutien-gorge aux orties. Les études, je les continuerais sagement. Le droit m'aiderait à lutter, à défendre les plus faibles.

La vie se fichant des vœux pieux, ma vocation fut soumise à une épreuve dont elle ne se releva pas : le Prince Charmant. En avance de deux ans sur mon programme, il voulait voyager, découvrir et comprendre d'autres cultures. Je l'ai épousé, puis nous nous sommes envolés pour l'Iran.

« Parcours intéressant et symptomatique », aurait apprécié Anselm Strauss, gourou constructiviste et néanmoins disparu de la *Grounded Theory*. Laquelle étudie les articulations entre l'individu et la société, entre déterminisme et liberté, et cela à partir du concret et de l'observation empirique. Du bas vers le haut, donc. (La méthode traditionnelle exigeant au contraire de partir d'une théorie donnée, de choisir quelques hypothèses puis de les tester sur le terrain. De haut en bas, par conséquent.)

Vous me suivez ? Comment ? Bien sûr que ça sert à quelque chose, voyons, actuellement, plus personne n'aurait l'idée de nier la valeur de la sociologie ! Pas même un *Petit Robert* laconique qui la définit ainsi : « Étude scientifique des faits sociaux humains, considérés comme appartenant à un ordre particulier et étudiés dans leur ensemble ou à un haut degré de généralité. »

Hélas, on le sait, la religion n'est jamais mieux trahie que par ceux qui la pratiquent.

À l'abri de l'esbroufe pendant des décennies, affinée et approfondie dans l'ombre studieuse des bibliothèques, patiemment actualisée sur le terrain, la sociologie s'est d'abord vulgarisée de

façon honnête. Ses classiques (beaucoup plus anciens qu'on imagine) sont sortis en collections de poche, les rayons des bibliothèques s'en sont peu à peu enrichis - à la différence des sociologues eux-mêmes, plutôt fauchés de nature et longtemps préservés des dérives de la médiatisation.

Laquelle menace aujourd'hui leur crédibilité collective. Devenue tendance, la sociologie de consommation est une vraie caricature. Ni de gauche, ni de droite, juste mercantile et veule, elle colonise les proses journalistiques, nourrit les diarrhées radio-phoniques et télévisuelles.

Pas une semaine sans son émission, son article de presse qui ne mesure la banalité d'une existence privée ou la spécificité d'un destin personnel à l'aune de cette mouvance de l'En-Bas. Appelé à la rescousse de la gent gribouilleuse ou bateleuse, l'homme sociologus mediaticus semble avoir définitivement déserté le général et le collectif pour se glisser dans nos alcôves.

Jean-Claude Kaufmann me paraît être l'avatar emblématique, l'idéal-type de cette espèce en voie de prolifération. Glorificateur du Couple et de l'Individu, ses enquêtes l'avaient déjà amené à trier nos petites culottes sur le terrain des lessives. Surfant sur l'alibi du *cocooning*, as de l'auto-promotion, cet Avida Dollars vient de remettre la compresse. « Un sujet en or, tout plein de révélations sur la façon dont se construisent les couples à notre époque », nous promet sur deux pages l'hebdomadaire *Construire*. Or quel est cet opus indispensable et alléchant ? Il s'appelle *Premier Matin : Comment Naît une Histoire d'Amour*.

Notre savant directeur de recherches du CNRS est un multirécidiviste. Après des débuts fort honorables consacrés à la vie en HLM, il a progressivement réduit son angle de vision pour se risquer dans « des recherches empruntant des voies mal balisées ». C'est ainsi qu'il s'est occupé de l'action ménagère, des seins nus à la plage avant de se détendre les neurones sur la femme seule de quarante ans. Mais ici il fait mieux. Beaucoup mieux.

Surpassant le Professeur Pasini himself, notre *Grounded* théoricien s'introduit plus avant, jusque dans les terrains mouvants du scatologique. Non sans nous avoir gratifiés de quelques précautions rédactionnelles particulièrement faux cul, Kaufmann, au paragraphe « WC » du chapitre « Toilette » de ses investigations fondamentales sur la Nouvelle Intimité, écrit ceci :

« Le pipi est l'exemple même de ces gestes naguère prohibés qui attestent aujourd'hui d'une décontraction et d'une aisance nouvelle. Le caca renvoie à une gestuelle beaucoup plus problématique, à un univers sonore et olfactif dérangeant, propre à briser le charme le plus doux et rose des premiers matins. »

Et de poser enfin, à la page 162, la question capitale qui nous taraude depuis tant d'années : « Peut-on péter le premier matin ? »

Bon, moi je sors. Je vous laisse aérer ? ■